



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

**OBJET : 01-6 - Restructuration du Stade Nautique - Création réhabilitation des bassins extérieurs - construction d'un bâtiment - projet de récupération de la chaleur sur le réseau d'assainissement - marché d'œuvre - avenant 3 - engagement du maître d'œuvre sur le nouveau cout prévisionnel des travaux - détermination du forfait définitif de rémunération - demandes de subventions**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

87847

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le - 6 AVR 2017  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le - 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE  
M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI  
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-6 - Restructuration du Stade Nautique - Création réhabilitation des bassins extérieurs - construction d'un bâtiment - projet de récupération de la chaleur sur le réseau d'assainissement - marché d'œuvre - avenant 3 - engagement du maître d'œuvre sur le nouveau cout prévisionnel des travaux - détermination du forfait définitif de rémunération - demandes de subventions

Commission(s) :

Suite à un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du stade nautique avenue Jules Grec, à la création et à la réhabilitation des bassins extérieurs et à la construction d'un nouveau bâtiment, un marché a été passé avec le groupement **ATLAS ARCHITECTE (MANDATAIRE), associé à LETESSIER CORRIOL Architecture et Urbanisme, EODD Ingénieurs Conseil, GAUJARD Technologie SCOP et BET AXIOLIS, GIRUS GE, KORELL et GL Ingénierie – LYON.**

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au lauréat est une mission de base au sens du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, étendue aux missions complémentaires correspondant à l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC).

Ce marché a été notifié le 16 Août 2016 pour un forfait provisoire de rémunération de 1 000 125.00 € H.T, correspondant à un taux de 11.43 % de la part de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître d'ouvrage affectée aux travaux et fixée à 8 750 000 € H.T.

Par avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux a été fixé à 8 675 000 € HT et le forfait définitif de rémunération du titulaire à 1 009 888,57 € HT.

Dans le cadre des études APD, la maîtrise d'œuvre a établi l'étude de faisabilité technique et économique des approvisionnements en énergie des bâtiments nouveaux suivant le Décret n° 2013-979 du 30 octobre 2013, et à la demande du maître d'ouvrage, une étude d'opportunité pour la récupération de chaleur sur le réseau de refoulement eaux usées situé Route de Nice (D6007).

Le système consiste à récupérer les calories des eaux usées par l'intermédiaire d'un échangeur à partir d'une pompe à chaleur.

Le dimensionnement des installations de récupération d'eaux usées est calculé afin de couvrir près de 60% de la puissance chaud nécessaire et garantir un temps de fonctionnement à pleine puissance de façon optimum à l'année (afin d'assurer le maintien en température des bassins même hors période de chauffe du bâtiment). L'appoint et le secours seront réalisés par des chaudières gaz naturel pour sécuriser l'installation et limiter le coût d'investissement.

Cette étude montre l'intérêt de valoriser l'énergie contenue dans le réseau d'assainissement pour le préchauffage des deux bassins olympiques extérieurs, avec un temps de retour sur investissement de l'ordre de 10 ans, calculé sur la base de subventions à hauteur de 40%.

Compte tenu de l'engagement de la Commune en matière de Développement Durable, il semble opportun de prendre en compte les résultats de cette étude.

Le coût de réalisation de ces travaux comprenant les terrassements, le génie civil, les réseaux, l'équipement de la station de pompage et du local échangeur et enfin l'installation de la pompe à chaleur dans le nouveau bâtiment est estimé à 600 000 € HT.

Le forfait d'honoraires correspondant pour la maîtrise d'œuvre s'élève à 58 000€ HT.

01-6 - Restructuration du Stade Nautique - Création réhabilitation des bassins extérieurs - construction d'un bâtiment - projet de récupération de la chaleur sur le réseau d'assainissement - marché d'œuvre - avenant 3 - engagement du maître d'œuvre sur le nouveau coût prévisionnel des travaux - détermination du forfait définitif de rémunération - demandes de subventions

Commission(s) :

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un avenant N°3, aux fins d'arrêter le nouveau coût prévisionnel des travaux à 9 275 000 € HT et de déterminer le forfait définitif de rémunération du titulaire qui s'établit à 1 067 888,57 € HT, composé:

- du forfait de rémunération pour la mission de base, étendu à l'OPC, pour un montant de 994 338,57 €, le taux de rémunération restant constant à 11,43 % ;
- d'un forfait pour la mission BDM pour un montant de 15 550€ HT ;
- d'un forfait pour la mission valorisation de l'énergie du réseau EU pour un montant de 58 000 € HT.

Le montant de l'opération est désormais estimé à 11 525 000 € HT.

A ce titre, et étant donné l'éligibilité de l'opération au versement de subventions des différents partenaires institutionnels, des dossiers de demande de participations financières seront constitués et transmis notamment au Centre National de Développement du Sport, au Département des Alpes-Maritimes, à la Région Provence-Alpes Côte D'azur, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Un nouvel avenant sera passé avec la maîtrise d'œuvre pour arrêter le coût de réalisation des travaux lorsque l'ensemble des marchés de travaux seront notifiés.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

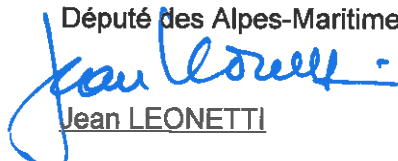
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement **ATLAS ARCHITECTE (MANDATAIRE), associé à LETESSIER CORRIOL Architecture et Urbanisme, EODD Ingénieurs Conseil, GAUJARD Technologie SCOP et BET AXIOLIS, GIRUS GE, KORELL et GL Ingénierie – LYON**, dans les conditions ci-dessus définies ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels susceptibles de participer financièrement à la réalisation du projet de récupération de la chaleur sur le réseau d'assainissement pour l'extension du stade nautique.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.01-6 - RESTRUCTURATION DU STADE NAUTIQUE AVENUE JULES GREC CREATION ET REHABILITATION DES BASSINS EXTERIEURS ET CONSTRUCTION D'UN BATIMENT - PROJET DE RECUPERATION DE LA CHALEUR SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT - MARCHE DE MAITRISE DOEUVRE - AVENANT N.3 - ENGAGEMENT DU MAITRE DOEUVRE SUR LE NOUVEAU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX - DETERMINATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/04/2017

---

**Numéro de l'acte :** DCM878-17 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170330-DCM878-17-DE

---

**Date de décision :** 30/03/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes